

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
<b>Partie syndicale :</b> M <sup>me</sup> Christine Gilbert M <sup>me</sup> Vanessa Pelletier M <sup>me</sup> Marie-Eve Bouchard M. Alain Lavoie  <b>Partie patronale :</b> M <sup>me</sup> Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M <sup>me</sup> Marie-Julie Lavoie	<b>Partie syndicale :</b> M. Alain Dufour  <b>Partie patronale :</b> M <sup>me</sup> Laurie Girard	1. Compte rendu de la réunion du 3 février 2026	
		2. Organisation scolaire 2026-2027	
		3. Sécurité d'emploi	
		4. Acquisition permanence régulateur	
		5. Bilan 85 h ATP	
		6. Mesure 15196 volet 1 soutien à la qualification de la main d'œuvre dans le domaine de la santé	
		7. Assignation précaire	
		8. Nouveau modèle – mandat d'enseignement	
		9. Suivi des différents projets a) Projet L'Oasis b) Projet TMF c) Projet VEI d) Fermeture du pavillon Durocher	
		10. Métier-étude	
		11. Paie	
		12. Autre sujet	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 3 février 2026	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 3 février 2026.	
Autres sujets : Temps annualisable vs journée pédagogique (2025-06-09)	Comme le temps est annualisable, le SES demande s'il était possible d'accommoder les enseignants qui ont fait toutes leurs heures avant la fin juin en leur permettant par exemple de ne pas rentrer lors de la dernière journée pédagogique. M. Boivin mentionne que le nombre de jours (200) n'est pas obligatoire, ce sont les heures qui sont comptées. M. Boily validera si le 200 jours est obligatoire ou non. Le SES ajoute qu'une réflexion doit être faite dans la tâche annuelle afin de s'assurer que les enseignants aient du travail jusqu'à la fin de l'année, même s'ils ne sont plus en présence élèves. Il faudra gérer seulement l'exception. (2025-06-09)	Suivi

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>Le CSS a commencé à se documenter sur les 200 jours obligatoires ou non. Le SES demande à recevoir la jurisprudence et autres documents que le CSS vérifie pour les regarder de son côté. (2025-10-14)</p> <p>Les deux parties ont pris connaissance de la jurisprudence. Mme Gagnon fait la lecture de la conclusion qui mentionne qu'aucun cumul d'heures n'est possible afin de terminer l'année plus tôt. Les enseignants doivent répartir les heures et planifier le travail à faire pour les périodes où c'est plus tranquille comme à la fin de l'année. Cependant, ils n'ont pas d'obligation de se présenter au centre. M. Boily amènera la consigne en comité de gestion. Mme Gagnon termine en ajoutant qu'il faut garder en tête qu'il faut atteindre un juste équilibre. (2026-02-03)</p> <p>Considérant que l'année est déjà avancée, ce n'est pas viable de le faire respecter cette année. Cependant, M. Boily a ramené la consigne en comité de gestion et fera un rappel en juin pour l' an prochain. La jurisprudence vient préciser que le CSS ne peut obliger un enseignant à se présenter à l'école les journées où aucune tâche éducative ni d'ATP apparaissent à son horaire alors que l'enseignant a le loisir d'accomplir ses ATP au lieu de son choix. Cependant, les 160 heures de travail personnel ne constituent pas une banque d'heures cumulatives à être utilisée en fin d'année. (2026-04-28)</p>	
<p>Autres sujets : Diminution du nombre d'heures DEP vs récupération (2025-06-09)</p>	<p>Le SES rappelle au CSS que la récupération fait partie de la tâche éducative. M. Boily mentionne que le ministère finance seulement la durée du programme, donc la récupération doit être faite à l'intérieur du nombre d'heures de celui-ci. La pratique du CSS était d'ajouter des heures de récupération à la durée du programme. Selon la partie patronale, idéalement, il faudrait que l'enseignant donne l'examen avant la fin du programme pour permettre des périodes de récupération et de reprise d'examen. Si ce n'est pas nécessaire, il pourrait y avoir de l'enrichissement. Les deux parties feront des vérifications à ce sujet. (2025-06-09)</p> <p>Le Syndicat rappelle que la récupération doit se faire à l'extérieur des cours. M. Boily précise que le nombre d'heures défini pour une compétence comprend déjà des heures pour l'enrichissement et la récupération. Il faut changer la pratique graduellement et peut-être faire plusieurs examens et non un seul à la fin, ce qui serait plus facilitant pour les élèves. M. Dufour demande une rencontre d'équipe pour en discuter. Un bilan pourrait être fait en janvier, car il y a quelques groupes en essai. (2025-10-14)</p> <p>M. Boily précise qu'il y a une erreur au compte rendu, car il n'y a pas de groupe en essai présentement. La conseillère pédagogique travaille une trousse afin de pouvoir</p>	<p>Suivi</p>

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>faire des essais à raison d'un groupe par pavillon à partir d'août 2026. Un accompagnement sera offert tout au long du projet. Celui-ci sera offert au choix de tâche et les groupes seront ciblés préalablement. (2026-02-03)</p> <p>M. Lavoie informe le comité que le projet pilote devait être seulement pour la formation en lourd, mais que c'est tout le Centre qui le fait. M. Boily mentionne que c'est censé n'être que pour un groupe magistral par pavillon. En août, la mise en pratique officielle sera faite pour un groupe ciblé. Un rappel sera fait à ce sujet lors du choix de tâche. (2026-04-28)</p>	
<p>Liste de rappel (2025-10-14)</p>	<p>Le SES n'a pas reçu la liste de rappel en validation.</p> <p>Une rencontre est à prévoir entre le SES et le CSS afin d'analyser les listes de rappel et d'ancienneté. Entre autres, par exemple, le nombre d'heures faites qui doit apparaître sur la liste la première année pour déterminer le rang, mais les années suivantes, les heures ne sont plus nécessaires. (2025-10-14)</p> <p>Le Syndicat a reçu la liste de rappel pour vérification. Celui-ci a communiqué avec le CSS pour vérifier certaines situations. La liste partira dans les milieux bientôt. En réponse à une question de M. Dufour, M. Boily explique qu'il a accès à une liste partagée qui est mise à jour régulièrement, donc aucune personne n'est lésée dans la séquence d'appel, même si la liste de rappel n'est pas officielle. Le SES demande à avoir accès à cette liste. Le CSS n'y voit pas de problème. (2026-02-03)</p> <p>Le SES a reçu la liste de rappel, mais mentionne ne pas avoir reçu la liste partagée. M. Boily le fait à l'instant. (2026-04-28)</p>	<p>Terminé</p>
<p>Autorisation d'enseigner (2025-10-14)</p>	<p>Le SES souligne que certains enseignants ne comprennent pas bien les autorisations d'enseigner. Mme Gagnon fera la séance d'information sur le sujet le mardi 28 octobre à 16 h.</p> <p>Un questionnement est soulevé à savoir si un enseignant devient CP ou direction, doit-il continuer les démarches pour obtenir son autorisation? Le CSS fera des vérifications à ce sujet. (2025-10-14)</p> <p>Le Syndicat a un malaise du fait qu'un enseignant non légalement qualifié puisse obtenir un poste de conseiller pédagogique ou de direction. Mme Lavoie est d'accord avec le SES, car ces personnes sont la référence pour les enseignants. Le CSS mentionnera dans les futurs affichages de conseiller pédagogique que les personnes intéressées doivent s'engager à continuer l'obtention de leur qualification légale.</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>Certains enseignants disent ne pas vouloir se qualifier considérant l'approche de leur retraite, mais pour le CSS ce n'est pas une raison valable. Par contre, il serait ouvert à le considérer sous réserve d'une entente mentionnant la date de prise de retraite officielle. (2026-02-03)</p> <p>Concernant les demandes d'autorisation, les Ressources humaines rencontrent les personnes concernées au besoin. Le SES rappelle que le CSS est ouvert si une personne s'engage à signer sa retraite, à ne plus continuer le processus de qualification.</p> <p>M. Boily ajoute que ceux qui sont en maladie prennent du retard et que c'est plus difficile à leur retour. Le Syndicat précise que les personnes peuvent demander une prolongation. Une rencontre sera faite pour informer les enseignants dès le début de l'année. Le SES envoie un courriel aux enseignants qui sortent en congé de maladie, il ajoutera l'information pour les autorisations dans le message. (2026-04-28)</p>	
Suppléance moins de 12 heures (2026-02-03)	<p>Le Syndicat a levé un grief concernant les suppléances de 12 h et moins qui ont été ajoutées au contrat au lieu d'être payées à taux horaire. Le SES mentionne que peu importe le pourcentage du contrat, et ce, même pour ceux à 100 %, dès que c'est un contrat à temps partiel, les suppléances de 12 h et moins devraient être payées à taux horaire. Le CSS réitère que, selon leur fédération, ce n'est pas le cas. Le CSS mentionne que le fait de donner des 360 crée de la confusion. Pour la paie, il est important de conserver le 100 % même si le contrat est sur 360, alors que selon la convention, il devrait être payé à 50 %. Les deux parties s'entendent que ce ne serait pas gagnant de payer à 50 %. Le CSS amènera la discussion auprès de sa fédération. Le SES ajoute que présentement plusieurs personnes ont été lésées. (2026-02-03)</p> <p>Le SES rappelle que plusieurs enseignants du CFOR ont été lésés. M. Boily demande les noms pour vérifier et Mme Gilbert mentionne que ce sont tous ceux et celles qui sont à 360 ayant fait du remplacement.</p> <p>Pour ce qui est des contrats 720 qui ont été coupés, un grief a été déposé. (2026-04-28)</p>	
Listes de rappel et d'ancienneté (2026-02-03)	<p>Un projet de liste d'ancienneté est à venir, car le CSS doit ajouter huit postes.</p> <p>Le SES propose d'envoyer une note de service pour expliquer aux membres la disparition des heures des personnes déjà inscrites sur la liste de rappel. Le SES en parlera aux personnes déléguées et le CSS aux directions. (2026-02-03)</p>	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Le CSS avait pour pratique de prendre le nombre d'années d'expérience dans différents logiciels, ce qui crée des écarts dans les documents, soit parfois le nombre incluait l'expérience globale et d'autre fois, l'expérience CSS. Afin de régulariser la situation, l'expérience sera maintenant prise toujours au même endroit. Il est donc possible que ça amène des questionnements. Une note de service sera rédigée et envoyée aux enseignants afin de les informer. Le SES est en accord. (2026-04-28)	
Calendrier scolaire 2026-2027 (2026-02-03)	<p>Dépôt du calendrier scolaire 26-27 par le Centre de services scolaire. La consultation a été faite. Considérant que les élections sont maintenant à date fixe et qu'il y en aura une en 2026, il est suggéré de déplacer la pédagogie du 12 octobre au 5 octobre, ou de geler les cours. Une discussion aura lieu à ce sujet en CRE. Le calendrier sera officialisé au CA de février. (2026-02-03)</p> <p>Le calendrier a été officialisé avec la modification de la journée pédagogique (élection). (2026-04-28)</p>	Terminé
Mise à jour des fonctions et responsabilités (2026-02-03)	<p>Les fonctions et responsabilités sont à revoir en raison du 360 et du 720 vs qui est appelé pour faire les remplacements. Le CRE se rencontrera le 10 février prochain pour mettre à jour les fonctions et responsabilités.</p> <p>M. Boily ajoute qu'en CRE centre, ils devront se questionner sur le vouvoiement et le code vestimentaire. Il n'y a aucune obligation, considérant que plusieurs élèves sont des adultes, mais ils sont encouragés à le faire. (2026-02-03)</p> <p>Le processus de consultation pour les fonctions et responsabilités est terminé. Le SES demande à recevoir le document lorsqu'il sera officiel. (2026-04-28)</p>	Terminé
Suivi CFOR (2026-02-03)	Le SES rappelle qu'à la suite du bilan à l'automne, beaucoup de points étaient ressortis et des solutions ont été mises en place. Plusieurs changements ont eu lieu et d'autres sont à venir. On note que tout le travail effectué a porté fruit et a beaucoup soulagé le secteur administratif. Il y a une meilleure stabilité dans les groupes et les ratios sont respectés. Un bilan sera fait au premier CRT de l'année 2026-2027. (2026-02-03)	Terminé
2. Organisation scolaire 2026-2027	Le CSS s'attend à une année similaire pour l'an prochain. Considérant le changement de niveau du français exigé aux élèves au CFOR, on peut s'attendre à une baisse.	
3. Sécurité d'emploi	Le Centre de services ne peut pas donner les chiffres présentement. M. Boily précise que présentement la préoccupation du CSS est de minimalement couvrir les postes de tous les permanents. Mme Gagnon nomme les postes couverts officiellement et les non-rengagés. Il y a deux retraites en secrétariat. Le CSS enverra la liste complète au SES. M. Boily ajoute que lorsque la FGA note une baisse de clientèle, la formation	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	professionnelle est automatiquement impactée, car ce secteur représente 85 % de la clientèle.	
4. Acquisition permanence régulateur	Point annulé, placé par erreur.	
5. Bilan 85 h ATP	M. Boily s'assure de respecter la moyenne de 85 h d'ATP, et il est même en deçà pour certains enseignants. Il fera suivre le document au Syndicat.	
6. Mesure 15196 volet 1 soutien à la qualification de la main-d'œuvre dans le domaine de la santé	Cette mesure débutera début juin et se terminera en novembre. Mme Lavoie a offert ce contrat aux enseignants en respect de la liste d'ancienneté, mais en s'assurant que les personnes soient disponibles pour la durée complète du contrat. Ce sont donc trois personnes sur la liste de rappel qui ont obtenu le contrat. Elles seront rémunérées à taux horaire et les heures compteront pour déclencher leur contrat.	
7. Assignation précaire	Le SES rappelle que l'un des avantages des personnes à statut précaire est qu'elles ne sont pas obligées d'accepter de la suppléance de dépannage. Une enseignante a quand même dû accepter pour éviter d'avoir une mesure disciplinaire. Le CSS propose de mettre en place un plan de dépannage. Il peut également refuser un congé pour affaire personnelle s'il n'y a pas de personnes suppléantes. Le Syndicat ajoute qu'une banque d'heures de suppléance peut être prévue dans la tâche également.	
8. Nouveau modèle – Mandat d'enseignement	Deux rencontres ont eu lieu pour élaborer un nouveau modèle de mandat d'enseignement. Ce dernier contiendra la tâche de chaque enseignant et sera remis à la suite du choix de tâche. Pour l'instant, il est en expérimentation à l'Oasis et sera utilisé pour le prochain choix de tâche. Le SES croit que ce document répondra à un besoin. Une présentation sera faite en CRT lorsque le document sera officialisé.	
9. Suivi des différents projets		
a) Projet L'Oasis	Les travaux à l'extérieur du pavillon L'Oasis sont débutés et le déménagement de certains secteurs également. Toute la disposition du rez-de-chaussée changera. Le CSS est en attente de confirmation pour l'aménagement de la cour extérieure. Le projet se déploie en trois phases et devrait terminer en 2028.	
b) Projet TMF	Pour le projet transformation des métaux en fusion, la phase un est démarrée, soit de préparer les lieux pour recevoir l'équipement.	
c) Projet VEI	Au CFOR, le projet virage en enseignement individualisé est débuté. Le contexte de la formation en ligne et le respect des encadrements légaux ont été expliqués lors d'une rencontre la semaine dernière. Des blocs d'enseignement en magistral seront ajoutés à travers l'enseignement individualisé. Ce sera en application dès la prochaine année scolaire. Le SES rappelle l'importance de respecter les ratios en magistral.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
d) Fermeture du pavillon Durocher	Considérant la fermeture du pavillon Durocher en FGA, deux classes FGA migreront au CFP La Baie et un local sera réservé pour les examens. Une autre classe ira dans le sous-sol du CFOR temporairement, le temps que le garage soit aménagé.	
10. Métier-étude	Le SES soulève une préoccupation concernant des enseignants qui ont les groupes de métier-étude. L'âge de la clientèle (seulement des mineurs), les obligations légales et la gestion des élèves sont des enjeux qui ne sont pas connus ou qui sont différents de la formation professionnelle. Il faudrait peut-être leur offrir du support. Mme Lavoie ajoute également que les enseignants n'ont pas l'habitude d'aviser les parents quand un élève est absent. Au vu de ces informations, M. Boily en parlera au comité de gestion. Le Syndicat demande d'offrir plus d'accompagnement aux enseignants. La mise en place d'une COP a été soulevée. M. Lavoie précise également que les élèves ne sont pas au même niveau, car il y a ceux qui ont choisi de faire ce métier dans la vie et d'autres qui ne le veulent pas.	
11. Paie	Le SES informe le Centre de services que les enseignants à statut précaire ne comprennent pas leur relevé de paie. Le pourcentage inscrit sur le talon ne correspond pas à celui du contrat nécessairement. Mme Gagnon mentionne que les enseignants doivent développer le réflexe d'appeler au CSS s'ils ont des questions sur leur relevé de paie. De plus, Mme Lavoie décrit où trouver un outil dans l'Intranet du CSS qui explique chaque case du relevé.	
12. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	